

REIGNAC-SUR-INDRE, le 28 septembre 2015

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL

### Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

**le lundi 5 octobre 2015 à 20 heures.**

#### ORDRE DU JOUR :

- Délégation pour attribution de logement d'urgence
- Indemnités de conseil du trésorier
- Questions diverses
  - ~ Présence postale sur la commune
  - ~ Aménagement futur de la RD 943
  - ~ Compte rendu de l'assemblée plénière de la CCLD
  - ~ Projet de nouvelle intercommunalité
  - ~ Comptage routiers permanents
  - ~ Compte rendu de la réunion « voisins vigilants »
  - ~ Conseil municipal de jeunes : enveloppe budgétaire allouée
  - ~ Compte rendu de la visite des digues par la DREAL
  - ~ Logement 8 rue des Sabotiers (montant du loyer)
  - ~ Divers

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,**

**Loïc BABARY.**

L'an deux mille quinze, le 5 OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2015

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Michel PAREZ, Valérie POMMÉ, Françoise BOUCHENY, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, Éric GUILLAUME-TELL, Carlos CONDESSA, Sandrine VERNAT, Aurélie ROY, Olivier VERDONCK

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**ABSENT excusé** : Gisèle POTESTAT a donné procuration à Madame Chantal CHARTIER, François HUREAU a donné procuration à Madame Valérie POMMÉ.

**ABSENT** : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

**Délibération n° 49/2015**

<b>Attribution de logements d'urgence</b>
---

Le Maire expose qu'il reçoit parfois des demandes de logements présentant un caractère urgent du fait de situations familiales difficiles.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation, en cas de vacance de logement, d'attribuer un logement sans avoir obtenu l'avis de la commission municipale.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(13 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **AUTORISE** le Maire à attribuer, à titre exceptionnel et en cas d'urgence, un logement communal vacant (meublé ou non), et à en référer ensuite au Conseil Municipal prochain.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 09/10/2015  
et de la publication le 09/10/2015*



**Délibération n° 50/2015**

<b>Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor</b>
--

Le Maire rappelle la demande d'attribution de l'indemnité de conseil, sur l'exercice 2015, allouée aux comptables du Trésor, formulée par Monsieur Jean-Pierre CLERGEOT, trésorier principal de Loches.

Il indique que sa demande avait été acceptée à son arrivée sur le territoire par délibération n° 10/2014 du 3 février 2014, et à nouveau lors de l'installation du nouveau Conseil Municipal par délibération n°43/2014 du 18 avril 2014 mais qu'il convient chaque année de la renouveler.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(13 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **DECIDE**

- ~ de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- ~ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- ~ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Monsieur Jean Pierre CLERGEOT, Receveur municipal.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 09/10/2015  
et de la publication le 09/10/2015*



### Questions diverses

Monsieur le Maire indique avoir rencontré Madame Serrault Responsable de l'Agence Val Touraine Habitat de Loches, qui lui a confirmé que notre commune devrait bientôt fournir une liste de demandeurs de logements afin d'attribuer les nouvelles habitations bientôt finies d'être construites dans le lotissement de la Pièce des Sables.

Après avoir rappelé les nombreuses modifications d'horaires d'ouverture du bureau de poste de Reignac pendant la période estivale, le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction de La Poste dans lequel il est exposé qu'à des fins de pérennisation de la présence postale sur notre commune, elle souhaite rencontrer les commerçants pour savoir si l'un d'entre eux serait intéressé par l'activité postale. Après discussion l'assemblée demande au Maire de faire savoir aux dirigeants de la Poste que notre municipalité souhaite être associée à leur démarche quand ils auront rencontré tous les commerçants.

Monsieur Patrick Girault indique qu'un plan des travaux d'aménagement projetés dans les années futures sur la RD943 est affiché dans la salle du Conseil Municipal. Il revient sur l'historique de cette infrastructure qui pour rappel a été transférée au département en janvier 2007 et qui reste le principal axe d'échanges entre Tours et Châteauroux, d'où son classement en route à grande circulation avec pas loin de 9200 véhicules/jour. L'objectif affiché de ces futurs travaux est de fluidifier la circulation en augmentant les capacités de dépassement et de sécuriser l'itinéraire. Pour cela des créneaux de dépassement seraient aménagés et certains carrefours sécurisés. Pour l'accomplissement de ce projet des études sont programmées sur les 46 mois à venir, pour une réalisation des travaux vers 2022. Monsieur Girault indique qu'il a rappelé qu'une nouvelle zone industrielle devrait voir le jour sur notre commune et aux abords de la RD943, créant ainsi un peu plus de trafic encore, et qu'il serait sûrement opportun de réfléchir à l'aménagement du carrefour du Café Brûlé.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de l'Assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Développement et indique que l'extrait du registre est disponible en mairie pour lecture.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion d'information des conseillers municipaux du Pays de la Touraine Côté Sud a eu lieu à Manthelan vendredi 17 septembre dernier. Lors de cette réunion a été présenté le travail des quatre Présidents des Communautés de Communes de Loches Développement, de la Touraine du Sud, du Grand Ligueillois et de Montrésor, ainsi que le projet de fusion pensé par le COPIL. Il rappelle qu'il n'existe déjà plus qu'un seul service de développement économique sur le territoire des 4 communautés de communes et que la fusion complète permettrait de rester visible et plus efficace avec nos partenaires locaux et financiers. Les communes continueraient ainsi d'exister aux côtés d'une Communauté de Communes en capacité de proposer des projets et de suivre les services de proximité. Il indique que courant octobre le Préfet va proposer son Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui correspond au projet de fusion des 4 Communautés de Communes. Avant la fin de l'année les 68 communes devront voter pour se prononcer sur cette proposition, et si la majorité, représentant également la majorité de la population, est contre alors elles devront présenter un autre schéma de fusion afin que le SDCI soit arrêté avant le 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire fait état ensuite des recensements temporaires et permanents de la circulation en Indre-et-Loire et plus particulièrement sur les routes traversant notre territoire communal. Ces données sont accessibles à tout public sur le site du Conseil Départemental à l'adresse suivante : <http://www.departement-touraine.fr/competences/routes-transport/le-reseau-routier/le-traffic-sur-les-departementales/>.

Madame Chantal Chartier fait le compte rendu de la réunion « voisins vigilants » qui a eu lieu le 09 septembre 2015 avec le major Chevalier et des représentants du hameau de Batilly.

Elle indique qu'il y a eu une bonne participation des habitants des rues concernées, à savoir : rue des Lilas, rue des Tulipes, rue des Glycines, rue des Myosotis, rue des Violettes et une partie de la rue des Jonquilles. Six habitants se sont proposés pour devenir référents. Il reste maintenant à signer le protocole de participation citoyenne et à la commune d'acheter les panneaux de signalisation.

Madame Valérie Pommé informe l'assemblée que lors du dernier Conseil Municipal de Jeunes, les jeunes conseillères ont demandé la possibilité de bénéficier d'une somme d'argent afin d'être en mesure d'organiser de petits évènements ou manifestations.

Monsieur le Maire indique que le précédent Conseil Municipal de Jeunes avait eu également une enveloppe de fonctionnement allouée, pour un montant semble-t-il se rappeler de 200€.

Le Conseil Municipal, après échanges de vue, dit que le Conseil Municipal de Jeunes pourra compter sur un budget de fonctionnement de 200€ de dépenses possibles sur une année civile, et indique qu'ils se rapprocheront du secrétariat en cas d'achat à faire pour la procédure à suivre.

Monsieur Michel Parez rend compte de la visite de Madame Claire BRACHT du service Prévision des crues / Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques / Risques Naturels et Technologiques de la DREAL - Direction Régionale de L'Environnement de L'Aménagement et du Logement (PAYS DE LA LOIRE) et de Monsieur Gaétan SECHET Adjoint à la subdivision fluviale de la Direction Départementale Territoriale (DDT-37). Etaient également présents lors de cette visite Monsieur Albert BARDOU Technicien de Rivière à la CCLD, le Maire ainsi que les adjoints de notre commune. Il rappelle que notre commune bénéficie de digues divisées en trois tronçons d'une longueur de 2km08 au total, dénommées rive droite, rive gauche amont, rive gauche aval, de classe B. Ces digues sont sur des terrains communaux ou privés, dans ce dernier cas des conventions ont été passées. Ces digues ont été érigées entre 1986 et 1989 et ont fait l'objet de réhabilitation pour la partie en amont du moulin avec une consolidation en gabions sur environ 180m. Depuis 2009 de nombreuses obligations légales ont été opposées aux communes bénéficiant de digues, notre municipalité n'a pas toujours su y répondre comme il était attendu et s'attend ainsi à un rapport de non-conformité, toutefois il est reconnu que nos digues sont entretenues et qu'un recensement de tous les documents archivés sur les travaux de construction des digues, travaux de réhabilitation, PPRI, PCS, DICRIM a été fait au début de cette mandature. Un diagnostic initial est également en cours d'élaboration par Monsieur Albert BARDOU. Une recherche de stagiaire spécialisé en génie civil pour l'aspect « résistance » a bien eu lieu et s'est soldée par deux sélections de candidats mais également deux échecs.

Madame Christine Beffara informe les conseillers qu'elle fait visiter actuellement les deux logements communaux vacants (Type 4 et 5) mais qu'il est très difficile de trouver preneur de par leur configuration principalement. Elle propose pour le logement sis à l'étage 8 rue des Sabotiers de ne pas augmenter le loyer comme prévu précédemment et ce malgré la réalisation de nombreux travaux de remise en état. Après discussion et considérant qu'il est préférable de louer le logement plutôt que de le laisser vide avec la période hivernale approchant, le Conseil confirme le loyer de 555€ (charges comprises).

Monsieur le Maire rappelle que la Fédération Française des Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif organise comme chaque année le challenge du bénévolat et que la commune peut tout à fait proposer une personne bénévole qui donnerait beaucoup de son temps et de ses compétences.

Monsieur le Maire dit que Monsieur et Madame Samuel Thibault remercient la commune de s'être associée à leur mariage, de même que l'Association Génération Mouvement « les Aînés Ruraux » remercie la commune pour l'accueil dont ils ont bénéficié auprès du Club de l'Espoir, association soutenue par notre commune.

Madame Pommé informe l'assemblée des dossiers d'urbanisme en cours d'instruction sur le territoire communal.

Monsieur Éric Guillaume-Tell s'interroge sur la réelle efficacité des chicanes installées sur la rue Louis de Barberin afin d'obtenir le ralentissement des véhicules. Il demande si la priorité pour l'ordre de passage entre les deux chicanes ne pourrait pas être inversée. Le Maire rappelle que nous sommes en période de test et qu'il faut être prudent pour modifier la signalisation de la circulation afin de ne pas créer d'accident, et il souligne que ce sont normalement les véhicules sortant de l'agglomération qui sont prioritaires sur ceux y rentrant car ces derniers doivent de toute façon ralentir pour maintenir le 30 ou 50 km/h en agglomération.

Monsieur Girault informe, pour faire suite à son intervention lors du précédent Conseil Municipal, que la Société d'autoroute Vinci a bien fait installer deux indications supplémentaires sur le grand panneau indiquant toutes les directions à la sortie de l'A85. Ainsi un panneau bleu indiquant l'itinéraire obligatoire vers Loches pour les 19T et un rouge d'interdiction au-dessus du nom de la commune de Reignac pour les même 19T ou plus. Espérant que ces ajouts participeront bien à la diminution du trafic des poids lourds au sein même de notre bourg.

Il indique ensuite avoir rencontré des membres du Club RCVI - Reignac Chambourg Vallée de l'Indre, qui souhaitent connaître l'engagement de notre commune vis-à-vis de leur structure, notamment financièrement. Il a été avancé que la commune de Chambourg-sur-Indre participerait plus que Reignac-sur-Indre au bon fonctionnement du Club. Monsieur Girault propose qu'une rencontre avec les élus de Chambourg ait lieu de manière à harmoniser nos interventions respectives.

Madame Chartier demande à qui revient l'entretien de la petite place rue des Jonquilles où trône une statuette de la Vierge Marie, puisqu'elle était entretenue jadis par des particuliers. Il est répondu que l'entretien est maintenant sous la responsabilité de la commune. Elle souligne qu'à l'heure actuelle elle ne semble pas être entretenue. Elle indique également que les tables et bancs sur l'aire de jeux ont été partiellement détruits ou très abîmés.

Madame Sandrine Vernat souligne que l'abri bus près de l'entreprise Legens est inutilisable par les enfants qui devraient s'y abriter, puisqu'il sert de toilettes publiques et est jonché de déchets en tous genres ! Monsieur le Maire indique que les employés communaux vont faire le nécessaire.

Dans le même registre Monsieur Girault indique qu'il a reformulé auprès des services de la Région la pose d'un abri bus pour l'arrêt rue de l'Image, autrefois demandé au Conseil Général qui détenait la compétence transport.

Madame Vernat dit que vendredi soir dernier, aucun bus ne s'est arrêté à l'arrêt de car du collège pour transporter les collégiens de Reignac. Elle indique que le vendredi soir très souvent ce sont des chauffeurs qui ne connaissent pas le circuit, voire même qui se font guider le téléphone à la main... Monsieur le Maire indique que les parents ne doivent pas hésiter à faire connaître cette situation inacceptable afin d'être entendu par le donneur d'ordre.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 2 novembre 2015 à 20h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures et trente minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 5 octobre 2015 comportant les délibérations :

**49/2015** – Actes de gestion du domaine privé (3.6) – **Attribution de logements d'urgence**

**50/2015** – Décisions budgétaires (7.1) – **Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor**

<b>Signature des membres présents</b>		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Michel PAREZ		
Valérie POMMÉ		
Gisèle POTESAT	//	A donné procuration à Chantal CHARTIER
Françoise BOUCHENY		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU	//	A donné procuration à Valérie POMMÉ
Éric GUILLAUME-TELL		
Carlos CONDESSA		
Sandrine VERNAT		
Aurélien ROY		
Olivier VERDONCK		